

Couthuin, le 20 avril 2016

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 28 avril 2016 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

**ORDRE DU JOUR :**

**En séance publique :**

1. Règlement communal de redevances relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.
2. Délégation du Conseil au Collège communal en matière de marchés publics relevant du budget ordinaire - Décision.
3. Délégation du Conseil au Collège communal en matière de marchés publics relevant du budget extraordinaire – Décision.
4. Convention à passer entre la Commune de Héron et le CRAC pour le financement de la nouvelle chaudière à l'Administration dans le cadre du dossier UREBA II.
5. A.S.B.L. Contrat de rivière Meuse Aval et affluents – Approbation du programme d'actions 2017-2019.
6. Fixation de la dotation à la Zone de Police « Hesbaye-Ouest » pour l'exercice budgétaire 2016.
7. Programme wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR), mesure LEADER, approbation du Plan de Développement Stratégique 2014-2020 du Gal Burdinale-Mehaigne – Ratification de la délibération du Collège.

**A huis clos :**

8. Nomination d'une institutrice maternelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE